

Annexe 3

Fiche-projet n°X	Métropole Aix-Marseille-Provence - Commune de XXX
	Titre du projet

| Description synthétique du projet

Haec dum oriens diu perferret, caeli reserato tepore Constantius consulatu suo septies et Caesaris ter egressus Arelate Valentiam petit, in Gundomadum et Vadomarium fratres Alamannorum reges arma moturus, quorum crebris excursibus vastabantur confines limitibus terrae Gallorum.

Le projet nécessitera :

- Description des actions nécessaires à la mise en œuvre du projet
- ...

| Thématiques du PAT concernées

- Remise en culture de foncier agricole public (ou assimilé) et/ou implantation d'une activité d'élevage
- Déploiement de projets agricoles de territoires et protection du foncier agricole
- Restauration collective durable

| Dispositif métropolitain mobilisé

A préciser en fonction du projet

| Partenaires et gouvernance du projet

Partenaires du projet :

- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Commune XXX

Gouvernance du projet :

Les référents techniques désignés par la Commune et la Métropole AMP pour le suivi de ce projet sont :

- Nom du référent technique communal
- Nom du référent technique métropolitain

- **Un comité technique**, composé du/des :
 - ...
 - ...

Ce comité technique (COTECH) se rassemblera autant que nécessaire, au minimum X fois pendant la durée du projet afin de suivre l'avancée du projet, pré-valider les documents et

résultats issus des différentes phases d'étude et préparer les comités de pilotage. Il se rassemblera au plus tard **X semaines en amont de chaque COPIL**.

- **Un comité de pilotage**, composé du :
 - o ...
 - o ...

Seront également présents les référents techniques de la Commune et de la Métropole AMP en charge du suivi du projet. Ce comité de pilotage (COPIL) se rassemblera autant que nécessaire, au minimum **X fois** pendant la durée du projet. Il sera chargé de contrôler l'état d'avancement du projet et de prendre les décisions stratégiques nécessaires à l'atteinte des objectifs ...

| Engagements

Métropole Aix-Marseille-Provence	Commune
<ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un référent technique pour le suivi du projet - Co-organisation et participation aux instances de gouvernance du projet (COTECH et COPIL) - ... - ... - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un élu référent pour le suivi du projet - Désignation d'un référent technique pour le suivi du projet - Mise à disposition de la Métropole AMP et de son prestataire de tous les documents et études préalables dont la commune dispose, utiles pour la conduite du projet (éléments relatifs au contexte agricole local, données géographiques utiles, incluant le cadastre par exemple, projets d'urbanisme, etc.) - Co-organisation des instances de gouvernance du projet (COTECH et COPIL) - ... - ... - ...

| Estimation financière

Estimation des dépenses de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la durée du projet	X € TTC
Estimation des dépenses de la commune sur la durée du projet	X € TTC
Estimation du budget global du projet	X € TTC

| Livrables attendus

Métropole Aix-Marseille-Provence	Commune
----------------------------------	---------

- ... - ... - ...	- ... - ... - ...
-------------------------	-------------------------

| Calendrier prévisionnel

	X mois	X mois	X mois
Etape 1			
Etape 2			
Etape 3			

| Modalités de publication et de communication

A préciser en fonction du projet

| Evaluation de l'action

A préciser en fonction du projet

| Contacts référents

Métropole Aix-Marseille-Provence Prénom NOM Fonction Mail Téléphone	Commune Prénom NOM Fonction Mail Téléphone
--	---